

Ville de Bobigny

DICRIM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs

L'édito du Maire

La sécurité des habitants de Bobigny est l'une des préoccupations principales de la municipalité.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de porter à votre connaissance les risques majeurs recensés sur notre commune.

En effet, c'est aujourd'hui un droit pour chacun d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prémunir.

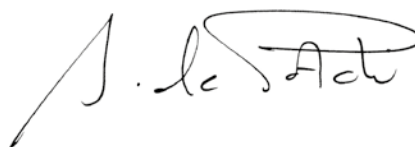
Ce DICRIM se veut être un outil pratique qui expose les risques auxquels nous pouvons être confrontés, les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques ainsi que les réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Il représente le volet relatif à l'information préventive du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'élaboration par les services municipaux s'est achevée en 2017. Ce document est continuellement mis à jour.

Le plan vise à recenser et à organiser tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité de la population lors d'un événement imprévu.

Informé, chacun pourra mieux réagir en cas de catastrophe car la sécurité est l'affaire de tous.

Le Maire
Stéphane DE PAOLI



Les risques majeurs

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est communément appelé une catastrophe.

Un événement potentiellement dangereux est un aléa. Il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont les risques naturels et les risques technologiques.

Le risque majeur a deux caractéristiques une faible fréquence et une forte gravité.

À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

La ville de Bobigny est concernée par plusieurs risques majeurs :

Les risques naturels :

- les inondations par débordement indirect,
- les inondations par ruissellement pluvial urbain,
- les risques d'effondrement et d'affaissement dus à la présence de poches de dissolution de gypse,
- le risque de retrait-gonflement des argiles.



Les risques technologiques :

- le transport de matières dangereuses (TMD) par les voies ferroviaires, les voies routières, la canalisation de gaz haute pression, les voies fluviales par le canal de l'Ourcq et la ligne à haute tension par la LIAISON 225kV N0 1 AVENIR-BOURGET.
- la zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la gare de triage Drancy / Le Bourget.

L'alerte

Qu'est-ce qu'une alarme ?

Une alerte est la diffusion d'un signal sonore et/ou de messages qui annoncent un danger immédiat.

Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.

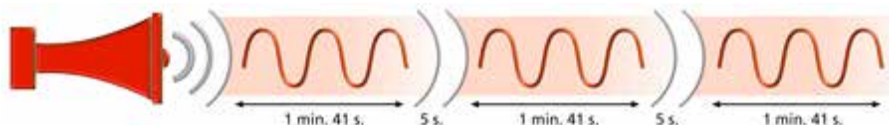
Comment est-elle diffusée ?

En fonction de la nature du danger et du lieu où l'on se trouve, l'alerte peut être donnée par différents moyens :

- les sirènes qui émettent le signal national d'alerte
- des messages diffusés par radio, pour Bobigny : France bleu sur 107.1
- via l'application Illiwap

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



Signal national d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Comment fonctionne l'application Illiwap ?

1. je télécharge l'application
2. je recherche la ville de Bobigny et je décide de la suivre
3. je reçois directement les informations sur mon Smartphone

À retenir : les principales consignes

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|--|
| Inondation |  |    |    |
| Mouvement de terrain |  |    |     |
| Séisme |  |     |      |
| Tempête |  |      |     |
| Risque industriel |  |     |    |
| Transport de Matières Dangereuses |  |     |    |

Pour plus de détails, consultez le **Plan Communal de Sauvegarde** sur bobigny.fr.